

Terrasses estivales à Paris : amendes et démontage pour les derniers récalcitrants

Alors que le froid montre le bout de son nez, un grand nombre de terrasses éphémères ont été démontées. Mais alors que l'échéance du 31 octobre est passée, il en reste encore. La mairie de Paris promet de sanctionner les professionnels qui ne respectent pas le règlement.

Abonnés Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article.



Les cogérants de Gustave, un traiteur épicerie fine installé dans le quartier de Drouot, dans le IX^e arrondissement, ont fait démonter leur terrasse par une société spécialisée. LP/Christine Henry

Par Christine Henry

C'est fini ! Après avoir fleuri sur les trottoirs et les places de stationnement de la capitale au cours du premier déconfinement, [les 12 000 terrasses éphémères](#) (baptisées ensuite « terrasses estivales ») ont presque toutes disparu du paysage parisien. Conformément [au nouveau règlement des étalages et terrasses \(RET\)](#) en vigueur depuis le 1er juillet 2021, les restaurateurs et cafetiers avaient jusqu'au 31 octobre pour les démonter. Ils pourront les redéployer dès le 1er avril 2022, au moment de l'arrivée des beaux jours.

« Nous sommes satisfaits. Les professionnels ont globalement joué le jeu, s'est félicité Emmanuel Grégoire (PS), premier adjoint. Nous acceptons de donner encore quelques jours supplémentaires d'oxygène mais après nous serons intransigeants. Ceux qui n'auront toujours pas respecté le règlement écoperont d'une amende de 135 euros. Nous pourrions demander aussi la fermeture administrative et nous ferons enlever ces terrasses par nos services, aux frais des professionnels », prévient le bras droit d'Anne Hidalgo (PS).

La Ville a visiblement décidé de durcir le ton. L'adjointe (PS) chargée du commerce, Olivia Polski, avait lassé entendre en octobre dernier que les restaurateurs ayant déposé une demande de terrasse permanente pourraient laisser leur dispositif sur la voie publique le temps que la municipalité examine leurs dossiers. Mais la Ville entend aujourd'hui faire respecter à la lettre son RET.

Les maires d'arrondissement soulagés

Un revirement accueilli avec soulagement par Delphine

Bürkli, maire (DVD) du IX^e arrondissement. « Les débordements que nous avons rencontrés lors des deux derniers étés s'expliquent par l'absence de régulation. La tolérance a conduit au laisser-aller et à l'anarchie. Il faut que le règlement soit appliqué. J'ai rencontré Emmanuel Grégoire pour lui demander de faire respecter le règlement. Il reste encore 30 % de terrasses estivales dans l'arrondissement. »

À lire aussi «La situation des terrasses est devenue ingérable!» : à Paris, les maires d'arrondissement sous la pression des riverains

Une ligne politique que partagent les deux autres maires socialistes des arrondissements festifs de la capitale, Paris Centre et le XI^e, qui ont été confrontés eux aussi aux plaintes de riverains excédés par les nuisances sonores et les débordements en tout genre.

1 500 demandes de pérennisation de terrasse

Selon un décompte communiqué par Emmanuel Grégoire la semaine dernière, la Ville a enregistré [1 500 demandes de terrasses permanentes sur des places de stationnement](#) dont 200 au cours des deux jours qui ont suivi la date butoir du 31 octobre. « L'ensemble des dossiers sera traité d'ici à la fin du mois de novembre. Avant de rendre notre décision, nous consultons aussi la préfecture de police ainsi que les maires d'arrondissement. 8 000 demandes de terrasses estivales ont également été déposées pour le 1^{er} avril prochain », a rappelé le premier adjoint.

Rien que dans le IX^e, 572 demandes ont été enregistrées. « Les restaurateurs qui ont fait vivre l'enfer

aux riverains ne verront pas leur demande de terrasse permanente accordée », insiste la maire d'arrondissement, en évoquant « une trentaine d'établissements » dans le quartier Frochot ou Notre-Dame-des-Lorettes.

La Ville de Paris ne renonce pas à la suppression de 70 000 places de stationnement

« Nous espérons pouvoir conserver notre dispositif en attendant d'obtenir une autorisation de terrasse permanente car notre clientèle apprécie de venir boire un café le matin ou un verre le soir même s'il fait un peu froid. Mais nous avons finalement pris la décision de la faire enlever car la mairie du IXe nous a menacés de verbalisation », déplore l'un des cogérants de Gustave, un traiteur épicerie fine installé rue Rossini, derrière Drouot. Les deux patrons ont fait appel à une société spécialisée dans la construction, démontage et stockage des terrasses estivales. « Pour réduire les frais, nous avons demandé à l'équipe de stocker les planches dans notre cave en attendant la réponse de la mairie de Paris. Certaines planches ont malheureusement été cassées lors de l'opération », expliquent les cogérant.

Un peu plus loin, un autre restaurateur se désole de voir les voitures à nouveau stationnées devant sa vitrine. « La terrasse me donnait de la visibilité », regrette-t-il. La Ville de Paris ne renonce pas pour autant à sa promesse de supprimer [70 000 places de stationnement en surface](#). « Certaines seront végétalisées. Plusieurs scénarios sont actuellement à l'étude », a indiqué le premier adjoint.

